

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 079-200041317-20210629-C_119_06_2021-DE

C-119-06-2021

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2021

SEV - ACQUISITION DES PARCELLES SISES AUX LIEUX-DITS « LA FORGE » (C851) ET « LES BÊCHETTES » (C822) À NIORT

Titulaire-s présent-e-s :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Marie-Paule MILLASSEAU, Marie-Christelle BOUCHERY à Philippe MAUFFREY, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Clément COHEN à François BONNET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Aurore NADAL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGÉ, Anne-Lydie LARRIBAU à Florent SIMMONET, Sophia MARC à Jacques BILLY, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire-s absent-e-s suppléé-e-s :

Olivier D'ARAUJO par Claude HAMAIDE.

Titulaire-s absent-e-s :

Christelle CHASSAGNE.

Titulaire-s absent-e-s excusé-e-s :

Annick BAMBERGER, Christine HYPEAU, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 29 JUIN 2021

SEV - ACQUISITION DES PARCELLES SISES AUX LIEUX-DITS « LA FORGE » (C851) ET « LES BÊCHETTES » (C822) À NIORT

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Suite à une succession, les propriétaires des parcelles cadastrées sections C851 et C822 situées sur la commune de Niort ont proposé à la Communauté d'Agglomération leur cession à l'euro symbolique. Les parcelles C851 et C822 d'une superficie respective de 566 m² et 8 380 m² sont situées dans le périmètre de protection rapproché de niveau 3 des captages Vivier et Gachets.

Elles se trouvent également dans le périmètre de l'aménagement foncier en cours sur le secteur Vivier. Enfin ces deux parcelles sont localisées dans la zone 2 de la stratégie foncière du service des eaux du Vivier (zones à vulnérabilité forte) qui rend possible l'acquisition par le service des eaux du Vivier (cf cartographie en annexe).

La parcelle C822 en nature de pré sera proposée à la location avec mise en place d'un bail rural environnemental dont les clauses sont définies dans la stratégie foncière. La SAFER accompagnera le SEV pour l'appel à candidature.

La parcelle C851 en nature de bois taillis devra être gérée par les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Considérant que ces parcelles sont dans le périmètre de protection des captages grenelle principaux de la CAN ;

Considérant la stratégie foncière de la régie du SEV, notamment les accords d'aménagement foncier avec le Conseil Départemental et la convention passée avec la SAFER ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'acquisition par la CAN de ces parcelles,
- Autorise le Président à proposer lesdites parcelles à la location assortie de baux ruraux environnementaux, en cohérence avec la stratégie foncière de la régie,

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition à l'euro symbolique, plus les actes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué